Dans les années 1960, vivant à la frontière belge – près du lieu de naissance de Bernard Arnault, j’entendais souvent cette expression : « Fumes : c’est du belge ». Le dicton était confus … avec comme évocation le prix du tabac bien inférieur en Belgique qu’en France. Le douanier – encore très présent alors dans ses guérites – ne manquait jamais de vérifier à chaque passage en douane le contenu des achats passant la frontière. Mais acheter du tabac n’exigeait pas de demander la double nationalité, y compris pour les résidants vivant dans les quelques centaines de mètres entre les guérites française et belge.

La demande de double nationalité de Bernard Arnault ne nous a guère surpris. Nous avons même décrit dans une petite « fiction » au mois d’avril 2012, avant le premier tour des élections présidentielles, dans notre ouvrage « Grandes fortunes, banquiers, politiciens : la collusion des pouvoirs face à la crise » son prochain départ. Ce « départ » n’a pas pris la forme annoncée … quoique ! (voir page 330 et 331 de notre ouvrage cité).

Le titre de Libération « Casses-toi – Riche con » mérite deux catégories de commentaires. La première catégorie concerne Bernard Arnault ; la seconde les éléments repris par les médias après cette « Une ».

S’agissant de la première catégorie de commentaires, notre ouvrage sur « La richesse des Mulliez », comme le dernier ouvrage cité (pages 357 et suivantes sur le groupe Arnault) montrent :

- que Bernard Arnault n’a qu’une seule religion : celle de son portefeuille. Le reste est de la communication. Pour avoir analysé les pratiques de Bernard Arnault lors de la reprise du groupe Agache-Willot, il est urgent de rappeler que celui qui se présente comme « entrepreneur » n’a rien créé, mais racheté (pour quelques francs au départ), restructuré toute une série de firmes, en n’ayant cure des emplois. Seul l’argent l’intéresse, et le pouvoir qui l’accompagne. Et ce, depuis la reprise du groupe Agache-Willot (Dior, Belle Jardinière, Bon marché, Peaudouce, Boussac, Conforama …), avec la bienveillance du pouvoir socialiste de l’époque et le soutien des banquiers. La presse a beaucoup mis en avant les emplois créés par « l’entrepreneur » Bernard Arnault : quelle bêtise ! Entre 2004 et 2010 (voir page 287), l’emploi équivalent temps plein en France du groupe LVMH est passé de 18 670 personnes à 18 679 : où est la centaine de milliers d’emplois glorieusement annoncé par une certaine presse ? Comme nous le disions dans l’ouvrage en page citée : « *Il y a de quoi être impressionné ! Neuf emplois de plus entre 2004 et 2010. Heureusement qu’il existe des patrons comme Bernard Arnault en France pour lutter contre le chômage. Si l’on écarte les emplois de son fils (qui était encore étudiant en 2005) et des amis de la famille, il est probable qu’on devrait enregistrer une destruction nette d’emplois* ».

- que Bernard Arnault avait déjà « délocalisé » sa personne vers les USA, après l’arrivée de la gauche en 1981. Il craignait probablement les « couteaux entre les dents » ! Il a rapidement appris à gérer le socialisme à la française, depuis 1983 ; avec ses grands amis Pinault et Frère.

S’agissant de la seconde catégorie de commentaires, trois points méritent l’attention.

- Bernard Arnault viendrait de s’installer en Belgique. Il faut ici distinguer l’achat d’une résidence (et il dispose de nombreuses résidences) en Belgique et la véritable présence (financière et économique) de Bernard Arnault en Belgique. Cette dernière présence est massive et ancienne. Ainsi, les montages financiers depuis la reprise du groupe Willot ont notamment utilisé le holding belge « Le Peigné » et diverses sociétés luxembourgeoises. Plus récemment, la prise de contrôle financier du groupe Carrefour avec le fonds d’investissement « Colony » a été réalisé par Bernard Arnault via deux filiales belges (Cervinia et Courtinvest) et des sociétés luxembourgeoises : le montant de l’investissement (partie Arnault) atteint près de 2 milliards d’euros (totalement à crédit) : c’est probablement une trop petite somme pour que les médias la considèrent comme une présence « belge » de Bernard Arnault. N’insistons pas (voir nos ouvrages).

- Bernard Arnault devrait s’installer en Belgique pour faire des affaires avec son grand ami Albert Frère. Mais là encore, Monsieur le Baron Frère travaille depuis longtemps en Belgique avec Bernard Arnault. Le Baron Frère a même fait du portage des titres du groupe Bernard Arnault via la société Belholding : Belholding détient en effet 18,08% du capital de Groupe Arnault, via deux holdings appartenant au Baron : Gesecalux et Erbe Finance ; et en 2009, par un mystère financier Bernard Arnault récupère cette société Belholding via deux holdings contrôlés par son groupe : Delcia et Ophydis, qui se substituent titre pour titre à Gesecalux et Erbe Finance. Et dans les comptes du groupe Albert Frère, pas la moindre plus-value constatée. Alors que la participation de 18,08% de groupe Arnault devrait valoir quelques milliards, et qu’elle valait seulement dans les comptes de Belholding 30,5 M€, pas le moindre bénéfice pour le Baron. Quelle générosité. Donc, les relations en Belgique de Bernard Arnault et du Baron Frère sont également très ancienne. Pas besoin de s’installer en Belgique pour y faire de la spéculation.

- Bernard Arnault devrait enfin s’installer en Belgique pour des raisons fiscales. Il serait trop imposé en France. Encore une bêtise : sur les 500 M€ de bénéfice net encaissés par Groupe Arnault entre 2000 et 2008, près de 72 M€ ont pour origine des reversements par l’Etat (impôts sur les sociétés négatifs). N’est-ce pas amusant de voir le contribuable français financer le richissime Bernard Arnault !

Fumes : c’est du belge.

Nous venons de comprendre. Bernard Arnault va prendre sa retraite opérationnelle. Comme il ne pourra plus bénéficier de l’exonération de l’impôt sur la fortune s’il n’est plus dirigeant (le patrimoine professionnel n’est pas soumis à l’impôt sur la fortune), pour fumer tranquillement sa pipe de « Broutteux », direction la Belgique. Et non seulement pas d’impôt sur la fortune, mais surtout pas de droits de succession.